

Introduction générale :

L'érosion est l'usure de la partie supérieure de l'écorce terrestre. Elle se définit comme le détachement et le transport de particules de sol de son emplacement d'origine par différents agents (gravité, eau, vent) vers un lieu de dépôt.

L'érosion est dite naturelle ou géologique lorsqu'elle correspond plus ou moins à un état d'équilibre entre la formation (pédogenèse) et le transport des particules meubles. Ce processus a modelé le relief terrestre actuel.

Les pertes de terres peuvent atteindre :

- 10 t/km²/an en biostasie (couverture végétale importante, durant les périodes géologiques humides).
- 100 t/km²/an en rhexistasie (faible couverture végétale durant les périodes géologiques sèches).

Cet équilibre est atteint dans la plupart des régions du monde mais peut-être modifié par la présence de l'homme.

Le surpâturage, la déforestation, l'intensification de l'agriculture sont des causes d'augmentation considérable de pertes de terres. Il y a rupture de l'équilibre et accélération de l'érosion (érosion anthropique).

L'érosion des sols est un facteur limitant de la production agricole et le quasi totalité du continent africain en est affecté.

Face à ce fléau continental voir mondial, l'agriculteur doit-il abandonner ses terres érodées pour la mise en valeur des nouvelles terres ou doit-il rester et lutter contre le phénomène d'érosion ?

* Première solution (mise en valeur des nouvelles terres de plus lointaines) : Par l'adoption de cette solution, l'agriculteur est contraint de se déplacer d'une région à une autre. Or les régions d'accueil ne sont toujours pas favorables (pas de terre pour tous, système de culture inadapté.)

* Deuxième solution (rester et lutter contre le phénomène): Par l'adoption de cette deuxième solution, l'agriculteur doit mettre en place des techniques de conservation des eaux et des sols

La CES se définit donc comme le combat contre la dégradation des ressources en eau et sol. Elle implique également la défense et la restauration des sols.

La CES est un devoir de l'homme d'aujourd'hui envers les générations futures. Sa pratique implique l'inventaire et la caractérisation des phénomènes de dégradation de sols concernés

*la définition et la mise en œuvre de méthodes adéquates de prévention et de lutte contre ces phénomènes.